

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC



SÉANCE EXTRAORDINAIRE TENUE LE 11 DECEMBRE 2023

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DE LA VILLE DE SAINTE-ANNE-DES-MONTS TENUE LE LUNDI 11 DECEMBRE 2023, À 19 H 15, EN LA SALLE JEAN-BAPTISTE-SASSEVILLE DE LA MAIRIE DE SAINTE-ANNE-DES-MONTS.

<i>Membres du Conseil de ville</i>	<i>Titre</i>	<i>Présent.e.</i>	<i>Absent.e.</i>
Monsieur Simon Deschênes	Maire	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Madame Myriam Belley	Conseillère district n° 1	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Madame Ariane Lévesque	Conseillère district n° 2	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Monsieur Simon Lemieux	Conseiller district n° 3	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Monsieur Simon Pelletier	Conseiller district n° 4	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Monsieur Richard Bujold	Conseiller district n° 5	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Monsieur Jacques Létourneau	Conseiller district n° 6	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<i>Autres personnes</i>			
Monsieur Martin Richard	Directeur général	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Madame Josée Latour	Trésorière	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Madame Sylvie Lepage	Greffière	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Madame Andréanne Tousignant	Greffière adjointe	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

Membres de ce conseil formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Simon Deschênes.

23-12-369

1. Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ PAR RICHARD BUJOLD ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que l'ordre du jour soit approuvé tel quel.

ADOPTÉE

2. Avis de motion et dépôt du projet de règlement 23-958 décrétant l'imposition des taxes foncières et des compensations pour les services municipaux pour l'année 2024

Le conseiller Jacques Létourneau donne avis de motion du Règlement 23-958 décrétant l'imposition des taxes foncières et des compensations pour les services municipaux pour l'année 2024 qui sera soumis, pour approbation, à une séance subséquente.

Le conseiller Jacques Létourneau dépose le projet de Règlement 23-958 décrétant l'imposition des taxes foncières et des compensations pour les services municipaux pour l'année 2024.

23-12-370

3. Adhésion à la Fédération Québécoise des Municipalités (FQM)

CONSIDÉRANT les avantages liés à une adhésion à la Fédération Québécoise des Municipalités;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR ARIANE LÉVESQUE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'autoriser l'adhésion de la Ville à la Fédération

Québécoise des Municipalités et le paiement de la cotisation annuelle au montant de 6 124,11 \$ incluant les taxes.

ADOPTÉE

23-12-371

4. Autorisation de signature – Entente relative à la fourniture du personnel technique de la Fédération Québécoise des Municipalités (FQM)

CONSIDÉRANT que la FQM a mis en place un service d'ingénierie et infrastructures pour accompagner et conseiller les municipalités qui souhaitent retenir ce service;

CONSIDÉRANT que la Ville désire effectuer la planification et la gestion de son territoire, de ses infrastructures et de ses équipements municipaux et, à ces fins, utiliser les services d'ingénierie et d'expertise technique de la FQM;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de conclure une entente avec la FQM à cet effet, dont les modalités sont applicables pour l'ensemble des municipalités désirant utiliser de tels services de la FQM;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR SIMON LEMIEUX ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE :

Le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

Le conseil autorise que la Ville utilise les services d'ingénierie et d'expertise technique de la FQM afin d'effectuer la planification et la gestion de son territoire, de ses infrastructures et de ses équipements municipaux et, qu'à cette fin, que la Ville conclue une entente avec la FQM;

Simon Deschênes et Martin Richard soient autorisés à signer, pour le compte de la Municipalité, l'entente visant la fourniture de services techniques par la FQM applicable pour l'ensemble des municipalités;

Martin Richard soit autorisé à effectuer toute formalité découlant de cette entente.

ADOPTÉE

23-12-372

5. Autorisation d'ouverture de compte – École nationale des pompiers du Québec

CONSIDÉRANT que la Ville de Sainte-Anne-des-Monts, par la résolution 23-10-294, a résilié l'entente de formation incendie avec la Ville de Cap-Chat;

CONSIDÉRANT que la formation de nos pompiers est primordiale pour le maintien du service dans la Municipalité;

CONSIDÉRANT que la Ville de Sainte-Anne-des-Monts propose d'offrir le service de gestion et de formation des pompiers;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR RICHARD BUJOLD ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de mandater et d'autoriser monsieur Martin Richard, directeur général, à faire la demande formelle pour et au nom de la Ville de Sainte-Anne-des-Monts à l'École Nationale des Pompiers du Québec pour l'ouverture du compte de zone partenaire et de Gestionnaire à la Formation et d'en signer les modalités.

ADOPTÉE

23-12-373

6. Demande d'aide financière – Partagence – La Guignolée 2023

CONSIDÉRANT que le panier d'épicerie coûte de plus en plus cher et que ce sont les foyers vulnérables qui en sont le plus affectés;

CONSIDÉRANT que La Guignolée de Partagence permet de récolter des dons et d'offrir des cartes-cadeaux d'épicerie dans le temps des Fêtes aux personnes les plus fragiles de notre région;

CONSIDÉRANT que, pour 2023, La Guignolée a récolté 16 000 \$ alors que l'objectif était de 23 000 \$;

CONSIDÉRANT l'augmentation importante des demandes pour les banques alimentaires dans notre région;

CONSIDÉRANT que le don de la Ville sera exclusivement utilisé pour des résidents de Sainte-Anne-des-Monts;

IL EST PROPOSÉ PAR ARIANE LÉVESQUE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'accorder une aide financière de 5 000 \$ à l'organisme Partagence pour l'organisation de La Guignolée de Noël 2023.

ADOPTÉE

7. Période de questions

Monsieur le maire répond aux différentes questions des personnes présentes dans la salle.

23-12-374

8. Levée de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, IL EST PROPOSÉ PAR RICHARD BUJOLD ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que la séance soit et est levée à 19h24.

ADOPTÉE

SIMON DESCHÊNES
MAIRE

ME SYLVIE LEPAGE, OMA
GREFFIÈRE

/at
